

Ouverture de la séance à
19 h 00

Présents :

BACON Bernard
GOSSE Lionel
LEMOINE Christian
LOUBIER Nicolas
PEPIN Jean-Claude
RICOU-LAFONT Corinne
SERODES Gilbert

Absents :

ARS Jonathan
PASCAL Bernadette

Excusés :

Non excusé :
MARTIN Hélène

Rédacteur :

LEMOINE Christian

Secrétaire de séance :

GOSSE Lionel

Fin de séance :

20 h 15

Réunion du conseil municipal du 23/11/2018.

Table des matières

1	Ordre du jour	1
1.1	Mises en non-valeur	1
1.2	Indemnités de conseil 2018	1
1.3	Assurance Statutaire	1
1.4	Enfouissement des réseaux de Verrières : demande de subvention	1
1.5	Restauration objets mobiliers de l'église de St-Symphorien .	2
1.6	Compétence eau et assainissement.....	2
1.7	Participation transport scolaire 2017-2018	2
1.8	DM rectification budgétaire	2
1.9	Analyses eau	2
1.10	Déneigement	2
1.11	Recensement 2019 : agent recenseur.....	2
2	Questions diverses.....	2

1 Ordre du jour

1.1 Mises en non-valeur

323 € d'abonnement eau impayés. Proposition de mise en non-valeur.

Décision : 5 pour 2 contre.

1.2 Indemnités de conseil 2018

Supervision des comptes municipaux par la trésorerie de Langogne. Paiement d'une indemnité forfaitaire de 305.90 € à la trésorerie.

Décision : 7 pour.

1.3 Assurance Statutaire

Ce n'est plus la CNP mais ETIAS qui a été choisie par le Centre de Gestion pour assurer la protection sociale des agents municipaux. Groupama propose des garanties identiques pour un montant légèrement inférieur et doit faire une proposition. Il faut aussi avoir l'avis de la commune du Chambon, puisque le futur contrat concernera les deux communes de la commune nouvelle.

Décision : Dans l'attente du devis et de l'avis du Chambon

1.4 Enfouissement des réseaux de Verrières : demande de subvention

Concerne l'enfouissement des réseaux secs. Accord de principe du conseil départemental pour la subvention demandée et autorisation de commencer les travaux.

Décision : Accord unanime pour démarrer l'enfouissement.

1.5 Restauration d'objets mobiliers de l'église de St-Symphorien

Statue de St Privat (classée). Le service du patrimoine a effectué des opérations de sauvegarde et sécurisé la statue. Une restauration complète coûte 3250 €, subventionné à 80%.

Décision : **Accord unanime pour effectuer la rénovation complète de la statue.**

1.6 Compétence eau et assainissement

La Comcom du Haut-Allier demande à repousser en janvier 2026 la récupération de la compétence, le temps de finaliser les travaux nécessaires sur les réseaux.

Décision : **Accord unanime.**

1.7 Participation transport scolaire 2017-2018

Coût moyen du transport annuel d'un élève de primaire : 1899 €. Prise en charge de la commune : 379 € par élève de primaire (391 € l'année précédente). 10 élèves concernés.

Décision : **Accord unanime.**

1.8 DM rectification budgétaire

1000 € transférés d'une ligne d'écriture à l'autre.

Décision : **Accord unanime.**

1.9 Déneigement

Réorganisation du déneigement avec Chambon-le-Château. Nouveau règlement intérieur pour la commune nouvelle. Modification des circuits et horaires : Secteur 1 (St Symphorien) : prise de poste à 3 heures. Secteur 2 (Chambon) : prise de poste à 5 heures.

Décision : **Accord unanime.**

1.10 Recensement 2019 : agent recenseur

Proposition d'utiliser les services de Karine LOUBIER pour le recensement prévu début 2019.

Décision : **Accord unanime.**

1.11 Analyses eau

Les analyses détectent fréquemment des anomalies (surtout lorsqu'elles sont effectuées après de fortes pluies...). Courrier de la mairie le 5 avril 2018 à destination de la préfecture, resté sans réponse à ce jour. Dans l'attente de rencontrer la Préfète pour lui reparler de la qualité de l'eau achetée à Brenac, lors de sa visite à la prochaine réunion de la ComCom.

2 Questions diverses

Monument aux morts. Devis de Marcorelles Montpellier pour des plexiglass de 8 mm d'épaisseur : 1400 €. Voir si on peut sabler les inscriptions actuelles pour les rendre plus discrètes sous les plexiglass, et à quel coût.

Foyer rural : projet d'organiser 3 ou 4 soirées cinéma le dimanche, durant l'année 2019. Séance de cinéma suivi d'une soirée soupe. Besoin d'une délibération pour autoriser l'association « Cineco » à organiser les séances sur la commune.